

La donation : agir maintenant et pour longtemps



La donation permet de **transmettre de son vivant et de manière irrévocable** un ou plusieurs biens immobiliers ou mobiliers. En effectuant aujourd'hui une donation à Apprentis d'Auteuil, vous assurez à notre fondation **des ressources immédiates et indispensables** à la poursuite de sa mission.

La donation étant un acte solennel au sens de la loi, elle doit obligatoirement prendre la forme d'un **acte notarié**. Elle peut être consentie en toute propriété, avec réserve d'usufruit, ou avec réserves du droit d'usage et d'habitation. Il peut également s'agir d'une donation temporaire d'usufruit.

La Fondation d'Auteuil, dite « Apprentis d'Auteuil », Fondation Reconnue d'Utilité Publique depuis 1929, est habilitée à recevoir toute donation en exonération totale des droits de mutation.



Kristiaan TOKKA,
Directeur Legs,
Donations et
Assurances-vie
d'Apprentis d'Auteuil
répond à vos questions.

Votre donation en question

“ *Je voudrais faire donation de mon habitation principale, tout en continuant à l'occuper ou que mon conjoint l'occupe sa vie durant. Est-ce possible ?* ” Lucienne, 77 ans

Bien sûr ! Dans ce cas, vous ne transmettez que la nue-propriété du bien et vous pouvez utiliser votre habitation, ou en percevoir des revenus, le restant de vos vies. Apprentis d'Auteuil n'en deviendra pleinement propriétaire qu'au décès du dernier des conjoints.

“ *Je suis heureux de contribuer à l'avenir de la jeunesse en difficulté. Je suis propriétaire d'un petit appartement que je loue. Je n'ai personne à qui le transmettre et à mon âge, je ne veux plus avoir à m'en occuper. J'ai choisi d'en faire donation à Apprentis d'Auteuil et je suis heureux de savoir que sa vente permettra de construire un nouvel avenir aux enfants en détresse. En plus, je n'ai aucun frais à payer.* ” Jacques, 82 ans

Vous voulez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter au 01 44 14 76 20 ou à nous retourner la demande d'informations jointe. Nous vous enverrons par courrier confidentiel notre documentation gratuite.